

Présentation du service PAD - PMR

Sur un principe de prise en charge du voyageur au plus proche de son domicile, le périmètre de desserte du PAD pour PMR concerne les **déplacements au sein du territoire Cannes Lérins** (Cannes, Le Cannet, Mandelieu-La Napoule, Mougins et Théoule-sur-Mer), mais aussi - dans des cas particuliers - à destination des agglomérations du Pays de Grasse et de Sophia-Antipolis.

Déplacements

Les voyageurs peuvent être pris en charge **devant leur domicile** (à l'extérieur), avant d'être **déposés à l'adresse** qu'ils ont indiquée lors de la réservation. Les lieux de montée et descente et la desserte doivent **respecter les critères d'accessibilité dans des conditions normales de circulation et de sécurité.**

Pour le bon fonctionnement du service, il est demandé au voyageur d'être prêt 5 minutes avant l'horaire convenu lors de la réservation.

Le +PAD

- ✓ Tous les véhicules PAD sont spécifiquement aménagés.
- ✓ Le conducteur assiste le voyageur lors de sa montée et descente du véhicule, sans accompagnement au-delà.
- ✗ Le conducteur a interdiction de pénétrer au domicile du voyageur.



Comment payer son trajet ?

- ✚ Ticket à l'unité, vendu à bord.
- ✚ Carte 10 voyages, vendue à bord.
- ✚ Carte PALM BUS (tout type d'abonnement).



L'accès est **gratuit** pour :

- ✓ Les accompagnateurs dits « obligatoires ».
- ✓ Les enfants de moins de 4 ans, accompagnés d'un adulte.

Demande d'informations pour le PAD-PMR

Les conseillers PAD vous aident dans vos démarches et vous communiquent les modalités d'adhésion, ainsi que les renseignements sur le fonctionnement du service.



06 12 93 04 15

(lundi à vendredi, de 9h00 à 13h00, et de 14h00 à 16h00)



pad@palmbus.fr



Régie PALM BUS - Service PAD

Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins
CS 50044 - 06414 CANNES Cedex



Agence de la Mobilité

Place Bernard Cornut Gentille à Cannes



Agences commerciales

29 boulevard Sadi Carnot au Cannet
Avenue de Cannes à Mandelieu-La Napoule



palmbus.fr

PALM A LA DEMANDE

Personnes à Mobilité Réduite



SECTEURS
CANNES - LE CANNET
MANDELIEU-LA NAPOULE
MOUGINS - THÉOULE-SUR-MER

LES
TRANSPORTS
DE CANNES
PAYS DE LÉRINS

PALM BUS

Quand fonctionne le PAD pour PMR ?

Le service PAD - PMR assure, sur réservation uniquement, les déplacements :

- ✓ **du lundi au samedi, hors jours fériés, de 7h00 à 19h00.**
- ✓ les dimanches et jours fériés, avec des dispositions spécifiques (*se renseigner auprès de nos services*).

Un **service de soirée** est proposé de 19h00 à minuit :

- ⇒ du 2 mai au 30 septembre (tous les jours).
- ⇒ du 1^{er} octobre au 30 avril (les mercredis, vendredis et samedis).

Le service ne fonctionne pas le 1^{er} mai.



Accès au service

Un **dossier d'inscription doit obligatoirement être constitué en amont** (dossier disponible sur palmbus.fr et en agence commerciale).

- ✓ **Accès de plein droit** (sur justificatifs) : aux personnes détentrices d'une carte « Mobilité inclusion » en cours de validité (anciennement carte d'invalidité 80%, « cécité » ou équivalents).
- ✓ **Accès sous réserve de la décision de la Commission d'accès au service PAD-PMR** : aux personnes ne pouvant pas utiliser les lignes régulières PALM BUS en étant seule ou accompagnée, et non titulaires d'une carte « Mobilité inclusion » en cours de validité.

Demande d'adhésion

Toute **DEMANDE D'ADHESION** au service doit comprendre :

Formulaire complété

Le formulaire est disponible sur le site **www.palmbus.fr** ou **par courrier** sur demande auprès de notre service à :

 **06 12 93 04 15**

Pièces justificatives

- Photo d'identité
- Photocopie d'une pièce d'identité
- Justificatif de domicile
- Carte CMI Invalidité en cours (*si le demandeur en possède une*)
- Attestation du médecin traitant (*si le demandeur n'est pas titulaire d'une carte CMI Invalidité*).



Où adresser la demande d'adhésion ?

L'ensemble du dossier devra être adressé au service « Palm à la Demande » par courrier à :

Régie PALM BUS - Service PAD

Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins
CS 50044

06414 CANNES Cedex

Notre service tient informée toute personne ayant adressé une demande d'adhésion.

Comment réserver ?

La **RESERVATION** s'effectue du lundi au vendredi, de 9h00 à 18h00, au numéro suivant :

 **06 26 598 109**

Pour un départ le matin :

⇒ réservation jusqu'à 16h00 la veille.

Pour un départ l'après-midi :

⇒ réservation jusqu'à 10h00 le matin.

Lors de la réservation, il vous sera demandé :

- Votre nom
- Votre numéro d'adhérent PAD-PMR
- L'heure et le lieu de départ, ainsi que la destination du trajet (l'aller-retour se réserve en même temps).

N'oubliez pas de signaler la présence éventuelle :

- **d'un accompagnateur**, obligatoire ou non.
- **d'un enfant**, ainsi que son âge.



La prise en charge de bagages peu encombrants, portés par le bénéficiaire du service ou son accompagnateur, est autorisée dans la limite de capacité du véhicule, sous l'entière responsabilité de leur propriétaire.

La validation de la réservation d'un trajet est conditionnée par la capacité du service offert (nombre de places disponibles).

Conditions d'annulation

En cas d'**ANNULATION**, l'utilisateur est tenu d'informer - **dès que possible** - le service, **au plus tard la veille du trajet avant 16h00**, au numéro suivant :

 **06 26 598 109**

Le respect de ces conditions d'annulation est essentiel à la bonne utilisation des moyens et à la possibilité, pour le plus grand nombre d'adhérents, d'accéder au service PAD-PMR.